

**Echange de terrains avec la SAFC - Secteur Palente / Orchamps - Modification de la délibération du 13 décembre 1999**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans sa séance du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal adoptait le principe d'un échange de terrains entre la Ville et la SAFC suite aux aménagements des espaces extérieurs réalisés dans le secteur Palente / Orchamps.

Suite à une évolution du plan cadastral, il convient de modifier la délibération du 13 décembre 1999 comme suit :

- la Ville cède à la SAFC les parcelles cadastrées : BR 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 343 - 345 - 342 - 358 - 337 - BT 381 - 374 - BW 194 - 198 - 199 - 200 - 201 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 pour une contenance globale de 1 ha 39 a 56 ca,

- la SAFC cède à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées : BR 361 - 362 - 365 - 366 - 369 - 373 - 375 - 376 - 380 - 381 - 382 - 384 - 386 - 388 - 390 - 392 - 409 - 394 - 396 - 398 - 400 - 402 - 404 - 406 - 407 - 252 - BW 212 - 214 - 217 - 218 - 220 - 221 pour une contenance globale de 1 ha 48 a 25 ca.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces modifications,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.*